

## COMMUNIQUÉ

Le 20 décembre 2019

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : Abris vélo place de la Libération : modalités de fonctionnement

### **Abris vélo place de la Libération : modalités de fonctionnement**

Afin de mieux organiser le stationnement des vélos à proximité de l'embarcadère et du centre-ville et pour répondre à la demande des usagers, la Ville d'Evian vient de créer deux abris vélo place de la Libération. Le premier abri non fermé est équipé de racks double étage de 26 places librement accessibles pour tous les cyclistes. Ce premier abri est déjà opérationnel.

Le second est un abri fermé et sécurisé de 40 places accessible uniquement sur abonnement. Pourront en bénéficier les Evianais, les personnes habitant la communauté de communes et travaillant à Evian ou ceux titulaires d'un abonnement CGN ou SNCF.

Cet abri est installé, mais quelques aménagements sont encore nécessaires. Il sera opérationnel pour la deuxième quinzaine de janvier.

Deux formules d'abonnement sont proposées : au mois pour 5 € ou à l'année pour 40 €. L'abonné devra en outre s'acquitter d'une caution de 10 €.

Les titres d'accès seront délivrés à partir de la mi-janvier exclusivement au service parking de la mairie, situé rue E. et G. Folliet (ouvert du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 13h30-17h – mercredi jusqu'à 18h).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez dès à présent vous inscrire sur une liste d'attente en adressant votre demande à : [parking@ville-evian.fr](mailto:parking@ville-evian.fr).

Le demandeur devra fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une attestation employeur s'il n'est pas Evianais mais travaille à Evian ou un titre de transport CGN ou SNCF, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

### Contacts presse :

- Mme le maire : 04 50 83 10 08
- Bertrand VOUAUX, directeur des services techniques : 04 50 83 10 91